

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

31 MAI 2002

PROJET DE DECRET

PORTANT CONFIRMATION DE CERTAINS PROFILS DE FORMATION DEFINIS
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 6 DU DECRET DU 27 OCTOBRE 1994
ORGANISANT LA CONCERTATION POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Profil de formation

Conducteur / Conductrice d'engins de chantier

3.1.2. CONDUCTEUR 0 CONDUCTRICE D'ENGINS DE CHANTIER

Le métier

Charrits d'activité

Le conducteur/La conductrice d'engins de chantier est une personne qualifiée exerçant son activité sur des chantiers de travaux d'infrastructures de bâtiments, de travaux publics ou tous autres chantiers avec différents matériels mécaniques appropriés à l'exception de la grue à tour et de la grue mobile.

II/Elle est appelé(e) à travailler seul^e sous la direction d'un patron/d'une patronne sur un petit chantier ou, sur des chantiers importants, sous la direction d'un conducteur/d'une conductrice de travaux et en équipe avec d'autres conducteurs/conductrices d'engins de natures diverses.

II/Elle conduit un engin et exécute, dans les règles de l'art et en respectant les consignes de sécurité, des travaux déterminés avec les équipements adaptés. II/Elle doit tirer de l'engin qui lui est confié le meilleur rendement possible au meilleur coût.

II/Elle assure d'autre part les changements d'équipement, l'entretien fonctionnel et préventif de l'engin ainsi que celui des équipements dont il/elle a la charge.

Le conducteur/La conductrice d'engins de chantier, par ses connaissances, rend compte aux cadres de l'entreprise des difficultés de travail qu'il pourrait rencontrer.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commission consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services de la Confédération de la Construction Wallonne pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

La présidente de la commission consultative

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

**Jean-Claude Lenfant
Didier Caty
Paul Lepage**

Table des matières

Le métier		Page 2
Remerciements		Page 3
Table des matières		Page 4
Fonction 01	Veiller à la sécurité et à l'hygiène et à la protection de l'environnement	Page 5
Fonction 02	Reconnaître le chantier et y organiser le travail	Page 7
Fonction 03	Amener la machine sur place	Page 8
Fonction 04	Mettre en poste la machine	Page 9
Fonction 05	Exécuter des travaux préparatoires au chantier	Page 11
Fonction 06	Exécuter des travaux de terrassement	Page 12
Fonction 07	Mettre sous profil	Page 14
Fonction 08	Assurer le transport des matériaux de chantier	Page 15
Fonction 09	Lever et poser des éléments de canalisation, de blindage et de voirie	Page 16
Fonction 10	Entretenir l'engin périodiquement	Page 17
Fonction 11	S'intégrer dans la vie professionnelle	Page 19

Fonction 1 : Veiller à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de l'environnement

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1 Appliquer les mesures de sécurité et d'hygiène inhérentes à l'exercice de la profession	1.1.1 Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé.	CM	
	1.1.2 Identifier les situations dangereuses potentielles.	CM	L'apprenant(e) identifiera les situations dangereuses avec l'aide d'une personne responsable
	1.1.3 <i>Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail</i>	CEF CEP	
	1.1.4 Se comporter, en fonction des conditions climatiques, selon les règles médicales préconisées	CM	
1.2 Utiliser le matériel et l'équipement individuel adéquat	1.2.1 Suivre les impositions vestimentaires propres à la fonction	CM	L'apprenant(e) utilise le casque, les gants, les bottines de sécurité,...
	1.2.2 Utiliser les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques aux travaux à réaliser.	CM	L'apprenant(e) respecte la législation en vigueur
1.3 Maintenir en état les locaux de chantier (vestiaires, sanitaires, lavabos)	1.3.1 <i>Prévoir les protections utiles des sources d'énergie (prévention des dégradations)</i>	CEF CEP	
	1.3.2 <i>Respecter les conditions d'hygiène et de salubrité des locaux de chantier</i>	CEF CEP	

	1.3.3	<i>Maintenir en bon état les zones d'accès des locaux.</i>	CEF CEP	
1.4 Adopter des positions de travail sécuritaires et fonctionnelles	1.4.1	<i>Appliquer les principes de base de l'ergonomie en vue d'améliorer les conditions physiologiques du travail</i>	CEF CEP	
1.5 Veiller au respect de l'environnement	1.5.1	<i>Manipuler, trier et stocker les matériaux et les déchets dans le respect des législations en vigueur en matière de protection de l'environnement</i>	CEF CEP	
1.6 Veiller à la bonne manipulation des engins et à la sécurité lors de leurs déplacements.	1.6.1	Manipuler correctement les commandes de la machine	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes du constructeur
	1.6.2	Respecter les limites de poids autorisées de l'engin	CM	
	1.6.3	Ne pas mettre en péril les personnes, les installations aériennes et autres dans la zone d'évolution de la machine, lors des mouvements giratoires	CM	
	1.6.4	<i>Respecter les règles de circulation en application sur et hors chantier.</i>	CEF CEP	
1.7 Appliquer les règles de signalisation	1.7.1	Respecter les signes et signaux	CM	
	1.7.2	<i>Implanter la signalisation adéquate suivant la catégorie de chantier</i>	CEF CEP	
	1.7.3	<i>Baliser les zones à risque du chantier.</i>	CEF CEP	

Fonction 2 : Reconnaître le chantier et y organiser le travail

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1 Visiter et reconnaître le chantier.	2.1.1 <i>Identifier la nature des sols</i>	CEF CEP	
	2.1.2 <i>Identifier et s'adapter à l'environnement de travail</i>	CEF CEP	
	2.1.3 Repérer l'emplacement des conduites d'utilité publique (impétrants)	CM	L'apprenant(e) détermine, d'après les plans, l'emplacement des impétrants
	2.1.4 <i>Participer à la planification du chantier concernant les activités à accomplir</i>	CEF CEP	
2.2 Organiser son travail sur chantier	2.2.1 Choisir l'engin de chantier approprié au travail	CM	L'apprenant(e) choisit parmi les engins disponibles le plus approprié au travail à réaliser.
	2.2.2 <i>Déterminer les incertitudes ou problèmes concernant les tâches à effectuer et les signaler directement à son supérieur</i>	CEF CEP	
	2.2.3 Repérer les éléments d'un plan	CM	L'apprenant(e) repère sur un plan les éléments nécessaires à l'exécution de sa tâche : • profil en long • profil en travers • plan terrier • plan de terrassement d'une habitation unifamiliale
	2.2.4 Utiliser les instruments topographiques simples	CM	L'apprenant(e) : • installe et règle la lunette optique et le laser d'alignement • règle et utilise l'équerre à prisme et le curvigraphe
	2.2.5 <i>Planter la signalisation adéquate</i>	CEF/CEP	

Fonction 3: Amener la machine sur place

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1 Charger, arrimer, décharger l'engin d'une remorque porte-engins.	3.1.1 Repérer les éléments mobiles de l'engin, les verrouiller ou les bloquer	CM	L'apprenant(e) place les différents dispositifs de sécurité de l'engin
	3.1.2 <i>Identifier les limites autorisées en matière de gabarits et de tonnage</i>	CEF CEP	
	3.1.3 Démarrer, conduire l'engin	CM	L'apprenant(e) : - Démarre la machine en état de marche - Conduit l'engin sur une courte distance sur chantier
	3.1.4 <i>Charger et manœuvrer avec prudence et précision</i>	CEF CEP	
	3.1.5 Interpréter les signes manuels conventionnels	CM	L'apprenant(e) applique le code en vigueur
	3.1.6 <i>Arrimer l'engin</i>	CEF CEP	
3.2 Conduire l'engin sur une courte distance	3.2.1 <i>Respecter le code de la route</i>	CEF CEP	
	3.2.2 <i>Identifier l'itinéraire en fonction des caractéristiques de l'engin</i>	CEF CEP	
3.3 Stationner l'engin.	3.3.1 Choisir un endroit de stationnement approprié (horizontal, stable, dépourvu d'obstacles)	CM	L'apprenant(e) stationne l'engin sur chantier
	3.3.2 Arrêter et placer l'engin, de manière à ce qu'il présente toutes les garanties de sécurité.	CM	L' apprenant(e) : - arrête l'engin - positionne les équipements au sol - verrouille les sécurités

Fonction 4 : Mettre en poste la machine

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1 Adapter l'équipement de l'engin à la tâche (creuser, saisir, lever, pousser, charger)	4.1.1 Choisir l'équipement le plus approprié en fonction des limites de la machine	CM	
4.2 Mettre en poste	4.2.1 Déterminer l'ordre des opérations	CM	L'apprenant(e) détermine l'ordre des opérations pour le terrassement d'une maison unifamiliale.
	4.2.2 Déterminer l'endroit le plus approprié au début des travaux.	CM	L'apprenant(e) détermine l'endroit du début des travaux pour : • le terrassement d'une maison unifamiliale • les travaux simples de voirie (bordures et filets d'eau) • les travaux d'égouttage (pose de tuyauteries de faible diamètre et de faible longueur)
	4.2.3 Travailler dans le respect des plans et cahiers de charge	CEF CEP	
4.3 Nettoyer le chantier	4.3.1 Entretenir les accès	CM	L'apprenant(e) maintient la zone de travail dans un état de propreté permettant, en toute sécurité, un bon déroulement des travaux
	4.3.2 Entretenir les postes de travail	CM	
4.4 Réaliser, en fin de journée, les opérations de fin de poste	4.4.1 Garer l'engin dans un endroit approprié, sur sol stable et horizontal, en tenant compte des consignes de sécurité	CM	L'apprenant(e) : • nettoie les trains de roulement • pose l'équipement au sol • rentre les vérins des cylindres (si possible) • arrête le moteur en étant vigilant au turbo • supprime les pressions hydrauliques dans les équipements • coupe contact et robinet de batteries • nettoie et verrouille la cabine

			effectue l'apport de carburant
4.4 Sécuriser l'engin	4.4.2 Mettre à l'écart l'engin de la circulation en fin de journée	CEF CEP	
	4.4.2 Placer éventuellement des panneaux de signalisation	CEF CEP	

Fonction 5 : Exécuter des travaux préparatoires au chantier

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1 Tracer, implanter les ouvrages	5.1.1 Repérer et respecter les données géométriques du chantier (piquets et autres repères)	CM	
5.2 Réaliser les tâches préparatoires à l'exécution du travail	5.2.1 <i>Exécuter les travaux conservatoires</i>	CEF CEP	
	5.2.2 <i>Identifier les lieux de travail et de stockage</i>	CEF CEP	
	5.2.3 <i>Dégazonner , défricher et éliminer les obstacles naturels</i>	CEF CEP	
	5.2.4 <i>Prévenir la hiérarchie compétente de toute découverte anormale (câbles, ossements, obus,...)</i>	CEF CEP	

Fonction 6 : Exécuter des travaux de terrassement

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1 Déblayer selon les indications topographiques (moyens auxiliaires)	6.1.1 Vérifier le bon fonctionnement des instruments topographiques	CM	L'apprenant(e) vérifie le bon fonctionnement du : • laser d'alignement • laser rotatif • niveau automatique
	6.1.2. Mise en station des instruments topographiques	CM	L'apprenant(e) met en station : • le laser d'alignement • le laser rotatif • le niveau automatique
	6.1.3. Définir l'ordre des tâches en fonction des exigences techniques liées aux tranchées :	CM	L'apprenant(e) : • creuse par couches successives • creuser vers le haut à partir du point le plus bas (en vue de permettre l'écoulement des eaux) • prévoit une évacuation des eaux à l'extrémité • aplanit le sol • nettoie les bords
	6.1.4. Creuser en se référant aux coordonnées visuelles	CM	L'apprenant(e) : • se réfère aux repères topographiques sans les déplacer • respecte les alignements • respecte les pentes
	6.1.5. Localiser sur base des informations les obstacles présents dans la tranchée à déblayer, les dégager ; creuser la tranchée sans endommager les installations d'utilité publique (câbles, canalisations)	CM	
6.2. Remblayer une fouille	6.2.1 Répartir les matériaux en couches successives	CM	L'apprenant(e) respecte les indications du responsable de chantier

	6.2.2	Remplir une fouille existante jusqu'au niveau désiré	CM	
6.3	Compacter une fouille	6.3.1	Compacter par couches successives	CM
				L'apprenante) respecte les indications du responsable de chantier.

Fonction 7 : Mettre sous profil

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1 Réaliser un talus	7.1.1 Profiler un talus en déblai ou en remblai	CM	L'apprenant(e) • Se réfère aux gabarits et aux alignements • Respecte les indications du responsable de chantier
7.2 Remettre à profil un fossé	7.2.1 Curer un fossé	CM	L'apprenant(e) respecte la pente et le sens de l'écoulement des eaux.
7.3 Nivelier	7.3.1 Nivelier en déblai et en remblai	CM	L'apprenant(e) règle les différents matériaux suivant les repères topographiques

Fonction 8 : Assurer le transport des matériaux sur chantier

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1 Charger.	8.1.1 Evaluer la capacité de chargement	CM	L'apprenant(e) • respecte les indications du constructeur d'engins • évalue la masse et le volume du chargement de matériaux courants
	8.1.2 Réduire le temps de chargement	CM	L'apprenant(e) organise son poste de travail en fonction du chantier
	8.1.3 Répartir la charge correctement	CM	
8.2 Transporter	8.2.1 Evaluer les difficultés du terrain	CM	
	8.2.2 Adapter sa vitesse en fonction des conditions de terrain	CM	
	8.2.2 Déplacer les matériaux dans le respect des règles du chantier	CM	
8.3 Déverser	8.3.1 Identifier le lieu de déversement	CM	L'apprenant(e) respecte les indications du responsable de chantier
	8.3.2 Organiser la méthode de déchargement	CM	
	8.3.3 Organiser l'aire de déchargement	CM	

Fonction 9 : Lever et poser des éléments de canalisation, de blindage et de voirie

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
9.1 Equiper et placer l'engin en fonction des travaux de levage	9.1.1 Vérifier l'emplacement des matériaux à placer	CM	L'apprenant(e) respecte les indications du responsable de chantier
	9.1.2 Identifier la masse de matériaux à lever	CM	L'apprenant(e) identifie la masse des éléments courants selon les catalogues de références
	9.1.3 Choisir les accessoires de levage	CM	L'apprenant(e) choisit les accessoires agréés en fonction du travail à réaliser
	9.1.4 Placer l'engin pour le levage	CM	L'apprenant(e) place l'engin de levage dans les meilleures conditions
9.2 Lever les éléments	9.2.1 Manœuvrer en tenant compte de la capacité de chargement et de la stabilité	CM	L'apprenant(e) : • applique le tableau de charges afin d'éviter de dépasser la capacité de levage de l'engin • effectue les mouvements requis sans balancement et sans dépasser la zone de sécurité fixée pour l'engin • respecte les règles de sécurité particulières au levage des éléments
9.3 Poser les éléments	9.3.1 Placer les éléments à l'endroit prévu (tuyaux, bordures, filets d'eau, blindage, ...)	CM	L'apprenant(e) : • respecte les indications du responsable de chantier • applique les règles de sécurité particulières à la pose des éléments

Fonction 10 : Entretenir l'engin périodiquement

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
10.1 Contrôler la machine avant le démarrage	10.1.1 Respecter le carnet d'instructions ou le schéma d'entretien	CM	L'apprenant(e) : - inspecte/visuellement la machine (le tour de l'engin) - effectuer un contrôle visuel des différents niveaux - effectuer un contrôle des témoins du tableau de bord - vérifier la tension des chenilles, la pression des pneus et y remédie
10.2 Démarrer l'engin	10.2.1 Appliquer la procédure de démarrage	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes du constructeur
10.3 Contrôler la machine après démarrage	10.3.1 Contrôler le fonctionnement normal de l'engin	CM	L'apprenant(e) : - détecte les anomalies visibles, audibles ou décelables d'après le mode de fonctionnement et le signale au responsable - identifie les phénomènes d'usure à court ou à long terme affectant les éléments des engins et des outils.
10.4 Procéder au petit entretien de fin de journée	10.4.1 Garer l'engin dans un endroit approprié , sur sol stable et horizontal, en tenant compte des consignes de sécurité	CM	L'apprenant(e) : - tient compte des consignes de sécurité - nettoie les trains de roulement si nécessaire
	10.4.2 Poser l'équipement au sol	CM	

	10.4.3 Rentrer les tiges de vérins dans le cylindre (si possible)	CM	
	10.4.4 Arrêter le moteur	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes du constructeur
	10.4.5 Supprimer les pressions hydrauliques dans les équipements	CM	Suivant le type d'engin
	10.4.6 Couper contact et robinet de batteries	CM	
	10.4.7 Effectuer l'apport de carburant	CM	L'apprenant(e) respecte scrupuleusement les consignes de sécurité et l'environnement.
	10.4.8 Nettoyer et verrouiller la cabine	CM	
10.5 Procéder aux petites réparations	10.4.1 Localiser les pannes mécaniques, électriques et hydrauliques	CM	L'apprenant(e) : • Comprend le fonctionnement des composants mécaniques, des circuits électriques et hydrauliques • Identifie les anomalies mécaniques, électriques et hydrauliques
	10.4.2 Réparer de manière autonome les défaillances mécaniques, électriques et hydrauliques	CEF CEP	
	10.4.3 Remplacer de manière autonome les éléments mécaniques, électriques et hydrauliques défectueux	CEF CEP	
10.5 Communiquer les défauts aux supérieurs	10.1.1 Communiquer verbalement et par rapport	CM	L'apprenant(e) s'exprime dans un langage technique adéquat
10.6 Etablir un rapport journalier	10.6.1 Remplir la fiche de travail	CM	

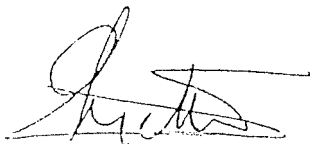
Fonction 11: S'intégrer à la vie professionnelle

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
11.1 Participer à la planification des tâches.	11.1.1 <i>S'exprimer dans un langage technique approprié, clair, précis, compréhensible, adapté aux interlocuteurs, en accord avec les usages et la pratique du métier.</i>	CEF CEP	
	11.1.2 Tenir à jour le carnet de bord.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes de rédaction des rapports
11.2 Communiquer.	11.2.1 Utiliser judicieusement et correctement les moyens de communication	CM	L'apprenant(e) : • utilise correctement le téléphone • lit correctement les plans routiers, d'habitation unifamiliale et impétrants • rédige correctement son rapport journalier
11.3 Travailler de manière autonome	11.3.1 <i>Déterminer la méthode, l'ordre, le rythme et le degré de finition selon la tâche à effectuer.</i>	CEF CEP	
	11.3.2. <i>Manipuler différentes machines.</i>	CEF CEP	
11.4. S'intégrer dans une équipe de travail.	11.4.1 <i>Traiter et transmettre spontanément les informations.</i>	CEF CEP	
	11.4.2 <i>Accepter les contraintes inhérentes à la répartition des tâches.</i>	CEF CEP	
	11.4.3 <i>Savoir écouter les autres.</i>	CEF CEP	
	11.4.4 <i>Respecter les collègues et le travail des autres</i>	CEF CEP	
	11.4.5 <i>Faire preuve de diplomatie, d'empathie</i>	CEF CEP	

11.5 Assurer la qualité du travail et le développement de l'entreprise.	11.5.1 Assurer le bon suivi des travaux entamés et respecter les délais souhaités	CEF CEP	
	11.5.2 Avoir le souci du détail.	CEF CEP	
	11.5.3 Etre ponctuel, assidu et persévérant.	CM	
	11.5.4 Développer la motivation	CEF CEP	
	11.5.5 Suivre de manière permanente les évolutions techniques du métier.	CEF CEP	
	11.5.6 S'adapter de manière permanente aux nouvelles technologies	CEF CEP	
	11.5.7 Evaluer son travail en terme de qualité et de quantité en relation avec les objectifs fixés	CM	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du déterminant certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,



Pierre HAZETTE